



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General

NOT-23004
03.02.2023

Original : FR DE EN

AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF

Notification dépositaire

Liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIV
(Lettre circulaire 31)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Par courrier daté du 28 décembre 2022, le ministère fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques a prié le Secrétaire général de procéder à une actualisation des données concernant une ligne maritime et de navigation intérieure CIV conformément à l'article 24, § 3, de la COTIF. La ligne concernée est la ligne suivante :

Ligne « Hamburg – Helgoland »

La ligne maritime « 6. Hamburg – Helgoland » sera exploitée en 2023 durant la période du 24 mars 2023 au 31 octobre 2023 par FRS Helgoline GmbH & Co. KG (Norderhofenden 19-20, DE - 24937 Flensburg). Cette ligne sera soumise aux dispositions de la COTIF du 24 mars 2023 au 31 octobre 2023.

En raison de cette modification, le chapitre CIV de l'Allemagne est réédité (version applicable à compter du 24 mars 2023).



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Annexe :

- Chapitre CIV Allemagne applicable à compter du 24 mars 2023

Copie :

Comité international des transports ferroviaires (CIT)
Secrétariat général
Weltpoststrasse 20
CH – 3015 Berne